



GUIDE DES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI



CENTRE-VAL DE LOIRE



LE MOT DE L'ÉLU RÉFÉRENT

L'emploi dans le football, comme dans toutes les activités, est étroitement lié à la formation. C'est pourquoi cette mission, comme voici quelques années, est de nouveau attribuée à l'Institut Régional de Formation du Football.

C'est une initiative qui se retrouve dans 3 ou 4 ligues métropolitaines de Football, aussi l'Institut de Formation du Football envisage d'attribuer cette mission complémentaire aux Instituts Régionaux de Formation du Football.

Les prérogatives de la mission emploi à l'IR2F consistent à conseiller les clubs sur diverses étapes qui composent le recrutement d'un emploi dans un club mais aussi à l'approche de la fonction employeur dans le cadre d'un premier emploi.

C'est ainsi que l'aide à l'emploi s'articule autour de :

- *La réalisation d'un projet démontrant le besoin*
- *L'étude précise de faisabilité de recrutement*
- *La participation à déterminer le type d'emploi à recruter*
- *Le budget du financement de l'emploi*
- *Le soutien à la recherche des aides adaptées à l'emploi*
- *L'assistance à la constitution des dossiers d'aides financières liées à l'emploi*
- *L'aide à la recherche de solutions pour la pérennisation de l'emploi*

Ces éléments ne sont pas exhaustifs et d'autres critères en fonction de la conjoncture locale et territoriale peuvent apporter des solutions efficaces au montage du projet. L'IR2F est engagé dans cette démarche avec des partenaires que sont l'Etat, la Région et la FFF afin de recueillir un maximum d'informations à mettre à disposition des clubs de la Ligue Centre Val de Loire

Ce travail de recherche et d'accompagnement est conduit par des personnes salariés de l'IRF qui sont à la disposition des clubs pour apporter soit les éléments nécessaires, soit à la mise en relation avec les services compétents pour faire évoluer une situation.



Michel Rebrion



SOMMAIRE



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



LE DISPOSITIF CAP'ASSO



LE DISPOSITIF ANS EMPLOI



LE CONTRAT PEC



LE SERVICE CIVIQUE



LE DISPOSITIF CAP EMPLOI



FONJEP



LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT



GUIDE DES FORMATIONS



L'EMPLOI

I - LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'Institut de Formation du Football (IFF), organisme de formation de la Fédération Française de Football, est depuis le mois de mars 2019 le Centre de Formation des Apprentis (CFA) des Métiers du Football.

L'Institut Régional de Formation du Football devient Unité de Formation par apprentissage du CFA des métiers du Football et propose le Brevet de Moniteur de Football (BMF) et le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) par la voie de l'apprentissage.

Ainsi, il est possible d'obtenir son diplôme en étant apprenti au sein de 12 UFA (Unité de Formation d'Apprentis) en 2021/2022.



INFORMATIONS ALTERNANCE





L'EMPLOI

2 - LE DISPOSITIF CAP'ASSO

Le dispositif Cap'Asso a pour objectif de soutenir les projets d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois.

Ce mouvement va permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes un emploi à contrat à durée indéterminée.



**VOUS POUVEZ RETROUVER CE DISPOSITIF EN
CLIQUANT SUR LE LOGO CI-CONTRE**



www.regioncentre-valde Loire.fr





L'EMPLOI

3 - LE DISPOSITIF ANS EMPLOI

En cours de réalisation





L'EMPLOI

4 - LE CONTRAT PEC

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC).

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.



INFORMATIONS CONTRAT PEC





L'EMPLOI

5 - LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Dans le cadre du projet d'accompagnement des clubs, nous vous informons que la Ligue a obtenu un agrément collectif concernant l'accueil de volontaire(s) en mission de Service Civique.



Vous trouverez ci-après les missions que vous devez choisir pour vos volontaires lors de la prochaine étape :

Mission 1 : Développer la convivialité et la communication au sein d'un club de football

Mission 2 : Promotion de la mixité dans le football et développement du football féminin, féminisation

Mission 3 : Développer les actions citoyennes et sociales au sein d'un club de football

Mission 4 : Développer l'accès au football pour tous via le football loisir

Mission 5 : Promotion de l'arbitrage au sein d'un club de football





L'EMPLOI

6 - LE DISPOSITIF CAP EMPLOI

Une personne reconnue travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peut bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné dès l'âge de 16 ans. Ce dispositif comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle pour accéder au marché du travail [du milieu ordinaire](#) et s'y maintenir. Il est mis en place sur décision de la CDAPH.

CAP EMPLOI

Cet accompagnement permet de faciliter vos recherches d'emploi, de vous orienter vers les aides et dispositifs existants, de vous accompagner dans votre maintien dans l'emploi et votre parcours professionnel. Ce suivi sera assuré par un référent unique pour offrir un service de proximité et individualisé. Pour en bénéficier, vous devez prendre contact avec [le Cap emploi de votre département](#).





L'EMPLOI

7 - FONJEP : FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

En cours de réalisation





L'EMPLOI

8 -LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT

La convention collective du sport règle, sur l'ensemble du territoire, les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans le mouvement sportif.

Nous vous invitons à consulter ce document pour toutes les questions régissant votre relation salarié/Employeur.



N'hésitez pas à contacter Clément GRIGNON,
Pôle formation, emploi de la Ligue Centre-Val
de Loire pour tous renseignements :

cgrignon@centre.fff.fr

07.61.90.12.52

CCNS
Convention Collective
Nationale du Sport





Ligue Centre-Val de Loire de Football
13 rue Paul Langevin 45100 Orléans
02.38.69.73.00